

BUDGET PRIMITIF 2026
PRESENTATION BREVE & SYNTHETIQUE DES INFORMATIONS FINANCIERES

En application de l'article L.2313-1 du CGCT

1 – Eléments de contexte :

La commune de St-Hilaire-des-Loges, ancien chef-lieu de canton situé dans le sud-est vendéen, est peuplée de 1 947 habitants (INSEE) au 1^{er} janvier 2026.

La commune se caractérise par son étendue géographique, avec une superficie de 3 520 hectares, mais également par un important réseau de voirie communale (62,751 km).

Son Conseil Municipal, élu en mars 2020, est composé de 18 Conseillers Municipaux en exercice. Le Maire, Mme Marie-Line PERRIN, délègue une partie de ses fonctions à 5 adjoints et 3 conseillers municipaux.

2 – Présentation du budget :

a) Le budget de la commune se compose d'un budget principal et des 3 budgets annexes suivants :

- Actions économiques pour la gestion des bâtiments communaux à vocation commerciale (tabac-presse, supérette et bar-restaurant),

Montant 2026 du budget : 81 958,02 € HT pour le fonctionnement et 749 178 € HT pour l'investissement.

- Lotissement pour la viabilisation et la commercialisation des parcelles du lotissement communal des Prés St Martin,

Montant 2026 du budget : 28 820,99 € HT pour le fonctionnement et 27 997,61 € HT pour l'investissement.

- Lotissement pour la viabilisation et la commercialisation des parcelles de l'extension du lotissement communal des Prés St Martin,

Montant 2026 du budget : 569 243 € HT pour le fonctionnement et 512 501,90 € HT pour l'investissement.

- Budget principal : 2 290 805 € TTC pour le fonctionnement et 976 650,96 € TTC pour l'investissement.

b) Les priorités 2026 en matière d'investissement :

↳ Principaux investissements prévus (montants exprimés TTC) :

- création d'un bar restaurant (840 000 € = budget annexe)
- travaux de viabilisation du lotissement St Martin 2 (248 610 € = budget annexe),
- travaux sur bâtiments communaux (191 800 €),
- travaux sur voirie communale (130 500 €),
- aménagement place champ de foire – parvis bar-restaurant (123 490 €).

↳ Principales ressources mobilisées pour financer ces investissements :

- virement de la section de fonctionnement ou autofinancement prévisionnel (409 515 €),
- subventions obtenues pour les travaux du bar-restaurant (400 000 € = budget annexe),
- emprunt pour travaux du bar-restaurant (265 000 € = budget annexe)
- emprunt pour travaux de viabilisation du lotissement (171 755 € = budget annexe),
- emprunt pour travaux du parvis (100 000 €),
- TVA récupérée sur les travaux réalisés en 2025 (66 500 €).

c) Caractéristiques de la section de fonctionnement du budget principal :

↳ Les principales dépenses :

- Charges de personnel et frais assimilés : 893 000 € (881 300 € en tenant compte des atténuations de charge),
- Charges à caractère général : 543 000 €,
- Virement à la section d'investissement : 409 515 € (autofinancement prévisionnel),
- Autres charges de gestion courante (indemnités élus, subventions, SDIS ...) : 302 395 €.

↳ Les principales recettes attendues :

- impôts et taxes : 995 620 €,
- Dotations et participations dont DGF et DSR : 801 585 €,
- Produits des services : 163 065 €.

3 – Quelques indicateurs et ratios issus du compte administratif 2025 :

a) évolution des dépenses réelles de fonctionnement entre le CA 2024 et le CA 2025 : + 11,27 %

b) évolution des recettes réelles de fonctionnement entre le CA 2024 et le CA 2025 : - 1,05 %

c) part des charges de personnel par rapport aux charges de fonctionnement réelles : 50,56 %

d) capacité d'autofinancement : 329 017 € (516 642 € en 2024).

Elle représente ce qui reste à la collectivité une fois qu'elle a payé et encaissé l'ensemble des charges et des produits de fonctionnement réels (indépendamment des plus ou moins-values de cession).

e) niveau d'endettement de la collectivité :

Encours de la dette au 31.12.2025 ⇒ 1 143 530 € soit 584 € / habitant

Encours de la dette au 31.12.2026 ⇒ 1 122 431,88 € soit **576 € / habitant**

Déduction faite de l'emprunt d'un montant de 140 000 € transféré vers le budget annexe actions économiques en 2023.

f) capacité de désendettement de la commune au 31.12.2025 (e / d) : 3,48 années (2,45 années au 31.12.2024).

Ce ratio exprime le nombre d'années théoriques qu'il faudrait pour que la commune rembourse l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible. Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales.

4 – Fiscalité :

Niveau des taux d'imposition :

Taxe foncière (bâti) : 37,37 %

Taxe foncière (non bâti) : 54,95 %

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 25,61 %

Produit attendu pour l'année 2026 : 955 700 € (allocations compensatrices incluses)

5 – Effectifs de la collectivité :

Au 1^{er} janvier 2026, la commune emploie :

23 agents titulaires (18,96 Equivalents Temps Plein) (2 cat. A / 21 cat. C),

1 agent contractuel.

Fait à ST HILAIRE DES LOGES, le 3 mars 2026

Le maire, Mme Marie-Line PERRIN